

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 8 octobre 2015, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

15-10-912 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 8 octobre 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Mesure disciplinaire / Suspension
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

15-10-913 Mesure disciplinaire / Suspension

CONSIDÉRANT le rapport de recommandations de M. Martin Houde, directeur général, et de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, daté du 6 octobre 2015 et les faits et conclusions qui y sont rapportés concernant les manquements commis par l'employée n° 597;

CONSIDÉRANT que lors de ses convocations les 17, 24 et 28 septembre 2015 et à toute autre occasion, l'employée n° 597 n'a pas fourni d'explications permettant de contrer la preuve des manquements qui lui sont reprochés;

CONSIDÉRANT que les manquements reprochés à l'employée n° 597 justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire en raison de leur nature;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville décide en conséquence que l'employée n° 597 soit suspendue sans solde pour une période de dix (10) jours ouvrables à compter du 7 octobre 2015 à 16 h 30 jusqu'au 22 octobre 2015 inclusivement;

QUE la Ville autorise la directrice du Service des ressources humaines à prendre toutes les mesures utiles et nécessaires afin d'informer l'employée de la présente résolution;

QU'il soit de plus décidé que l'employée n°597 ne puisse, durant la période de suspension, avoir accès à aucun site, bâtiment, local ou local du syndicat, propriété de la Ville, sauf aux endroits précis où le public est habituellement admis;

QUE le directeur général, la directrice du Service des ressources humaines, le directeur du Service des finances et de la trésorerie et tout autre service ou employé concerné soient instruits d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

15-10-914 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

15-10-915 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 33 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe